



# RÈGLEMENT DU CONCOURS

ÉDITION 2025



SCIENCE-EXPO.be

L'application de ce règlement vise avant tout à assurer la bonne compréhension de la méthodologie mise en place pour la Science Expo. Le présent règlement ne se veut pas une limite à la créativité et à la démarche scientifique des participants mais vise plutôt un encouragement à travailler de façon structurée et sécurisée.

**Les questions supplémentaires** : contactez nous via [info@science-expo.be](mailto:info@science-expo.be)

**Une activité des**



# TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Introduction</b>	<b>5</b>
<b>2</b>	<b>Admissibilité</b>	<b>5</b>
<b>3</b>	<b>Projet</b>	<b>6</b>
	Catégorisation	6
	Consignes de sécurité	6
	Sécurité chimique	6
	Lasers, radiations, radio-isotopes	6
<b>4</b>	<b>Stand</b>	<b>7</b>
	Décorations et visuels	7
	Sécurité	7
	Sécurité Générale	7
	Sécurité chimique	8
	Sécurité électrique, magnétique	8
<b>5</b>	<b>Zone d'exposition</b>	<b>9</b>
<b>6</b>	<b>Droits</b>	<b>9</b>
	Droits à l'image	9
	Droits d'auteurs - SABAM	9
	Propriété intellectuelle	9
	Politique de confidentialité - RGPD	10
<b>7</b>	<b>Evaluation</b>	<b>11</b>
	Le jury	11
	Les critères d'évaluation	11
	La valeur scientifique du projet	11
	La présentation du stand	11
	La communication	11
	L'originalité	11
	Prix spéciaux	12
	Les prix	12

# 1 Introduction

---

Les organisateurs du concours sont les **Jeunesses Scientifiques de Belgique asbl**

1. Les organisateurs sont responsables de la tenue de Science-Expo et de l'application du présent règlement. Les organisateurs sont les seuls habilités à prendre une décision finale. Aucune autorisation d'un tiers (école, professeur, compagnie, etc.) n'est recevable pour utiliser du matériel ou des méthodes non-conformes au règlement de Science-Expo.
2. En toute circonstance, après en avoir informé le participant et/ou son parrain, les organisateurs se réservent le droit de se prononcer sur toute question relevant de l'application de la présente réglementation et de refuser toute expérience, substance ou appareil jugé risqué ou incommode.
3. Le non-respect des conditions stipulées par la présente réglementation ou tout manquement aux directives des organisateurs pourra entraîner le retrait du projet.

# 2 Admissibilité

---

Pour être admissible :

1. Les participants doivent avoir dûment complété toutes les parties de leur inscription aux échéances prévues ;
2. Deux catégories d'âges distinctes sont mises en place :
  - La catégorie **secondaire inférieur** reprenant les projets issus de jeunes de la 1<sup>re</sup> à 3<sup>e</sup> année
  - La catégorie **secondaire supérieur** reprenant les projets issus de jeunes de la 4<sup>e</sup> à la 7<sup>e</sup> année
3. Un projet peut être présenté au maximum par :
  - Secondaire inférieure – 5 participants
  - Secondaire supérieure – 3 participants

Toutes les participants doivent être inscrits aux échéances prévues.

4. Un projet doit présenter un contenu scientifique et/ou technique ou faire appel à une démarche scientifique ;
5. Un projet ne peut mettre en danger la sécurité des participants ni celle des visiteurs ;
6. Par l'inscription tous les participants s'engagent à :
  - Se conformer au présent règlement de Science-Expo ;
  - Être présents à toutes les étapes de l'événement ;
  - Respecter les consignes des organisateurs ;

### Catégorisation

1. Les projets sont organisés en cinq catégories thématiques :
  - **Fundamental** : physique et mathématiques (Les projets ayant pour but de répondre à des questions liées aux fondements de la science.)
  - **Life** : biologie, médecine et sciences du vivant (Les projets investiguant ou visant à améliorer la vie des personnes, des animaux et des plantes.)
  - **Molecular** : chimie et biotechnologie (Les projets interagissant avec le monde à un niveau moléculaire.)
  - **Society** : les défis du 21<sup>ème</sup> siècle, pédagogie, psychologie, sociologie, histoire, physiologie, politologie, économie (Les projets envisagent une société plus chaleureuse et un environnement plus sain.)
  - **Technology** : ingénierie, informatique et sciences appliquées ( Les projets résultants en des prototypes pratiques, innovants et de haute technologie.)
2. Et regroupés en 3 groupes :
  - **Les projets de vulgarisation** : consiste à se renseigner sur un sujet et à l'étudier en profondeur grâce à plusieurs sources d'information. Ensuite, on rend ces connaissances techniques et scientifiques accessibles au grand public, on les expose.
  - **Les projets d'expérimentation** : permet de développer une réelle démarche d'investigation . Cherche à prouver une affirmation ou une hypothèse ou contribue à comprendre le pourquoi d'une réalité. L'expérimentation nécessite l'usage de manipulations, d'expériences, etc.
  - **Les projets de conception** : création ou amélioration des inventions pour répondre à d'éventuels besoins. Pour réaliser un projet de conception, deux possibilités s'offrent à vous :
    - Concevoir et réaliser une maquette, une méthode, un dispositif, un produit ...
    - Améliorer les capacités et les fonctions d'un appareil, d'un logiciel ou d'un produit.

### Consignes de sécurité

#### Sécurité chimique

1. Pour la création du projet sont interdits les groupes de produits chimiques suivants :
  - Les produits cancérigènes, mutagènes ou tératogènes, tels que le benzène et ses dérivés, les BPC, lesdioxines ou les produits représentant un risque élevé de toxicité tels que l'arsenic ou ses dérivés, lescyanures, le mercure (même sous la forme d'un thermomètre), etc ;
  - Les produits présentant un danger d'explosion ou tout autre composé chimique appartenant à une classe de substances représentant un risque de réaction spontanée, exothermique ou produisant un gaz ;
  - Les substances illégales (amphétamines, barbituriques, cocaïne, morphine, etc.).

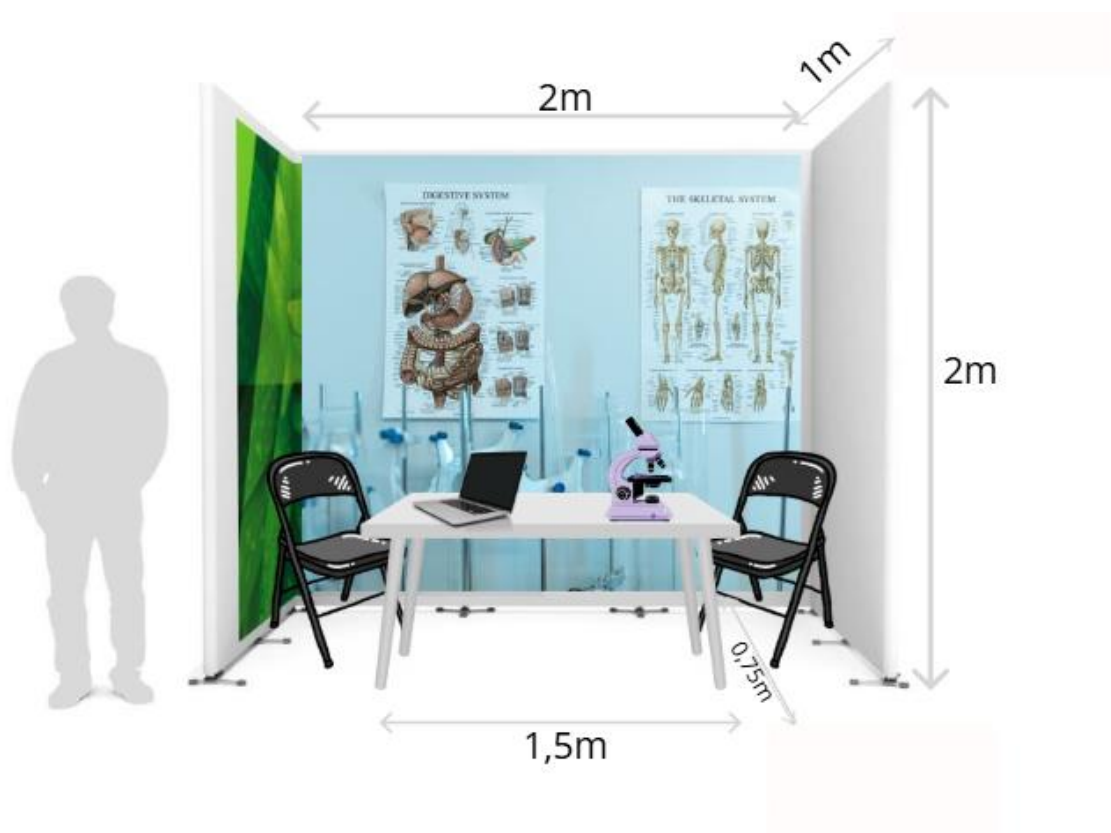
#### Lasers, radiations, radio-isotopes

2. Sont interdits :
  - Les instruments émettant toute forme de radiations librement dans l'espace (rayons X) ;
  - Tout pointeur laser de classe III ou IV ;
  - Les expériences faites à partir de radio-isotopes ou de radiations ionisantes et les substances radioactives.

## 4 Stand

### Décorations et visuels

1. Tous les stands des projets ont les mêmes dimensions, à savoir :



2. Les organisateurs fournissent une table et deux chaises. Les participants doivent apporter leur(s) nappe(s) et/ou protection de table ;
3. Du mobilier supplémentaire est accepté tant qu'il ne dépasse pas les limites du stand pour des raisons de sécurité ;
4. Une prise est disponible dans chaque stand ;
5. Aucun toit, dôme ou autre façon de recouvrir le dessus ou les panneaux du stand n'est accepté ;
6. Seule utilisation du papier autocollant fourni par les organisateurs est permise pour accrocher tout support sur les panneaux des stands

### Sécurité

#### Sécurité Générale

1. Ne rien accrocher aux murs, fenêtres, seul l'espace du stand peut être utilisé pour la présentation du projet
2. Tous les bruits provenant des stands doivent être d'une intensité sonore raisonnable et ne déranger ni les autres exposants ni les visiteurs (max 80dB par stand) ;
3. Toute extrémité pointue, de même que tout montage ou partie de montage présentant un risque quelconque (hélice, ect.), doivent être hors d'atteinte du public et protégés de façon que personne ne puisse y toucher ;
4. Les tuyaux en caoutchouc et les cordons électriques doivent être en bon état, les plus courts possibles et fixés pour que personne ne puisse s'y accrocher accidentellement ;
5. Les produits hautement périssables provenant de végétaux et d'animaux doivent être hermétiquement scellés et gardés à l'intérieur de contenants incassables et ne pas être en état de décomposition sauf dérogation donnée par les organisateurs ;

6. L'expérimentation animale en Belgique est protégée par la loi.
7. Les participants privilégieront les mesures de protection adaptées (lunettes, gants...) en fonction des risques subsistants ;
8. Les réservoirs de gaz comprimé sont interdits ;
9. Aucune flamme n'est autorisée (ex : brûleur, chandelle...). Les autres sources de chaleur (ex. : bouilloire, plaque chauffante, etc) pourront être utilisées si des mesures de précaution sont respectées ;
10. Il est interdit d'exposer des armes, même factices. Cela même si ces armes sont détenues légalement et que le responsable possède le permis ou la licence approprié
11. Les participants sont tenus d'assurer eux-mêmes leur matériel. Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenu pour responsable du vol ou de la détérioration du matériel des participants (jour et nuit) ;

## Sécurité chimique

1. Peuvent être manipulés : des solutions d'acides, de bases, d'oxydants, de réducteurs et autres réactifs chimiques dont la concentration est inférieure à 0,5 mole/litre. Le nom de l'acide et la concentration en mole/litre doivent être clairement indiqués. En tout temps, la composition exacte et la recette de préparation de ces solutions doivent être visibles.
2. Sur les stands sont interdits :
  - les groupes de produits cancérigènes, mutagènes ou tératogènes et les produits présentant un danger d'explosion
  - les produits présentant un risque élevé d'inflammabilité comme les solvants volatils, l'acétone, le méthanol, l'éthanol, les éthers, les carburants etc., les métaux réactifs ou leurs dérivés tels le sodium ou le magnésium et les gaz inflammables tels les alcanes (p.ex. le propane) ou corrosifs et très réactifs comme le chlore, l'hydrogène ;
  - Les substances chimiques ou mélanges produisant de fortes odeurs, par exemple les dérivés volatils du soufre, tels le sulfure d'hydrogène ou les thiols ;
  - Les substances illégales (amphétamines, barbituriques, cocaïne, morphine, etc.).
3. Les substances cryogènes telles l'azote liquide ou la carboglace sont acceptées à condition d'en avertir les organisateurs et de prendre les mesures de précaution qui s'imposent et sous réserve d'acceptation des organisateurs.
4. Si l'exposant choisit de remplacer la substance originale interdite par une autre sans danger, il devra clairement identifier sur le contenant la nature exacte de la substance de remplacement ;
5. Les produits utilisés lors de la présentation du projet doivent être contenus dans les récipients adéquats et clairement étiquetés ;
6. Les produits dégageant des odeurs incommodantes doivent être gardés à l'intérieur de contenants hermétiquement fermés et incassables (ex. : parfums, encens) ;

## Sécurité électrique, magnétique

1. Tout matériel électrique présent et utilisé dans le stand doit être référencé dans la fiche d'inscription du projet ainsi que la puissance de chaque appareil car la puissance de la ligne est calculé sur la base des inscriptions.
2. Une seule multiprise maximum est autorisée par stand sauf dérogation donnée par les organisateurs ;
3. Seules les rallonges et appareils électriques avec une mise à la terre et en bon état sont autorisées sur les stands ;
4. Les batteries contenant un grand quantité d'acide (exemple : batterie d'automobile) ne sont pas autorisées.
5. Aucune partie d'un montage à découvert ne doit être alimentée à une tension supérieure à 36V (courant continu ou alternatif) par rapport à la référence (terre, alimentation, boîtier). Le courant ne doit pas dépasser 5 ampères ;
6. Vous devez obtenir l'approbation des organisateurs pour tout montage pouvant occasionner des champs magnétiques importants (maximum 2 tesla) ;
7. Les organisateurs se réservent le droit de débrancher toute source électrique dans le cas où celle-ci serait identifiée comme étant une source de surtension électrique sur le circuit sur lequel elle est branchée ;

## 5 Zone d'exposition

---

1. Il est formellement interdit de fumer dans l'entièreté des bâtiments de l'UCLouvain ;
2. Il est interdit de consommer des boissons spiritueuses ;
3. L'auteur de tout dégât qui serait occasionné sera tenu comme responsable ;
4. Il est demandé de garder les lieux propres et en bon état ;
5. La présence d'animaux dans les bâtiments est strictement interdite ;
6. Les allées, les alentours doivent être dégagés en tout temps.

## 6 Droits

---

### Droits à l'image

1. En adhérant à ce règlement, les participants sont conscients que de par leur participation à un événement grand public, des photos (ou vidéos) peuvent être prises. Néanmoins, comme le prévoit le « droit à l'image », aucune utilisation ultérieure de ces photos (ou vidéos) ne sera faite sans leur consentement explicite, sauf dans le cas où le participant ne constitue pas le sujet principal (photo d'ambiance par exemple) ;
2. Ces images et vidéos ne seront en aucun cas cédées à des tiers, ni utilisées à d'autres fins que celles spécifiées dans le document signé ;

### Droits d'auteurs – SABAM

1. Si les participants font usage de musique, ils doivent traiter directement avec la SABAM et s'acquitteront des éventuelles redevances. Vous pouvez facilement signaler la diffusion de musique via le site [www.jutilisedelamusique.be](http://www.jutilisedelamusique.be)
2. Les organisateurs déclinent toute responsabilité à l'égard de la SABAM.

### Propriété intellectuelle

1. Les participants sont obligés d'utiliser les citations des textes, idées, images d'autres propriétés intellectuelles, tout projet qui comporte une forme de plagiat (emprunter à d'autres des passages sans mentionner l'origine), si minime soit-elle, sera disqualifié;
2. L'utilisation d'Intelligence Artificielle doit faire l'objet des citations ;
3. Les participants autorisent les organisateurs à utiliser dans leurs publications le titre du projet, le nom des auteurs et tout texte fourni par ces derniers ainsi que les photos et enregistrement vidéo de leur projet. Cette autorisation est étendue aux commanditaires de Science-Expo et aux médias. Les sponsors et partenaires officiels sont ceux qui figurent sur le programme de Science-Expo.
4. Le projet reste la propriété intellectuelle de ses auteurs (attention toutefois aux images transmises à la télévision qui font entrer le projet dans le domaine public, ce qui peut compromettre une future demande de brevet).



## Politique de confidentialité – RGPD

1. Dans le cadre de l'événement "Science Expo" organisé par les Jeunesses Scientifiques de Belgique, nous collectons et traitons des données personnelles conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) de l'Union Européenne.  
Responsable du traitement : Les Jeunesses Scientifiques de Belgique, organisateurs de l'événement, sont responsables du traitement des données personnelles collectées pendant cet événement.  
Données collectées : Les types de données personnelles que nous collectons incluent, sans s'y limiter :
  - vos coordonnées (nom, prénom, adresse e-mail, téléphone).
  - des informations liées à votre participation à l'événement (projet scientifique, catégorie d'exposition, etc.).
  - des photos et vidéos prises lors de l'événement.
2. Finalités du traitement des données :  
Prise de photos et vidéos : Nous pouvons prendre des photos et des vidéos de l'événement, dans le but de documenter et de promouvoir les activités de l'événement. Ces photos et vidéos pourront être utilisées dans nos supports de communication (site web, réseaux sociaux, brochures, etc.).  
Promotion des activités des Jeunesses Scientifiques de Belgique : Les données de contact collectées seront utilisées pour vous informer sur nos futures activités, événements et concours.
3. Inscriptions aux concours et expositions internationaux : Les données de contact seront utilisées pour vous inscrire à des concours scientifiques et des expositions internationaux organisés par des partenaires ou des organismes tiers dans le cas vous remportez un prix.
4. Base légale du traitement :  
La participation à l'événement constitue votre consentement explicite pour la prise de photos/vidéos et leur utilisation à des fins de promotion.  
Le traitement des données de contact repose sur l'exécution d'inscription aux concours.  
Durée de conservation des données : Nous conservons vos données pendant une période nécessaire à la réalisation des finalités mentionnées ci-dessus, ou jusqu'à ce que vous retiriez votre consentement, conformément à la réglementation applicable.  
Destinataires des données : Les données collectées seront partagées avec les équipes organisatrices de l'événement, ainsi qu'avec des partenaires tiers dans le cadre des concours/expositions internationaux. Les photos et vidéos peuvent être partagées sur nos plateformes de communication et dans les médias de notre organisation.
5. Vos droits : Conformément au RGPD, vous disposez des droits suivants :
  - a. Droit d'accès à vos données personnelles.
  - b. Droit de rectification des données inexacts.
  - c. Droit à l'effacement de vos données ("droit à l'oubli").
  - d. Droit à la limitation du traitement de vos données.
  - e. Droit d'opposition au traitement de vos données personnelles.
  - f. Droit à la portabilité des données.
  - g. Droit de retirer votre consentement à tout moment.

Pour exercer vos droits ou pour toute question concernant vos données personnelles, vous pouvez contacter les Jeunesses Scientifiques de Belgique à l'adresse suivante : [info@science-expo.be](mailto:info@science-expo.be)
6. Sécurité des données : Nous mettons en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger vos données personnelles contre tout accès non autorisé, perte, destruction ou altération. Cette politique de confidentialité peut être mise à jour de temps à autre. Nous vous informerons de toute modification importante en publiant une version révisée sur notre site web ou par le biais d'une communication spécifique.

## Le jury

1. Le jury est totalement indépendant ;
2. Un parrain ou toute autre personne affiliée de près ou de loin à une école participante ne peut être membre du jury de Science-Expo ;
3. Le jury va avoir accès aux résumés des projets avant le concours ;
4. Le jury tiendra compte des critères suivants :

## Les critères d'évaluation

### La valeur scientifique du projet

1. **Démarche** : elle apparaît clairement lors de la présentation. Le projet part d'une question et vous êtes capables d'expliquer le cheminement de vos réflexions et d'expérimentation.  
Les résultats obtenus sont présentés clairement.
2. **Exactitude** : les formules, concepts ... utilisés sont correctement énoncés et sans faute.
3. **Sens critique** : vous montrez un esprit critique par rapport aux sources que vous avez utilisées mais aussi par rapport aux observations et aux résultats obtenus et à leurs conclusions.
4. **Recherche** : vous avez cherché les informations sur le thématique étudié dans les différentes sources, vous avez essayé comprendre la situation actuelle.
5. **Apport pour l'humanité** : la contribution que le projet peut offrir à l'amélioration du bien-être, du développement et de la compréhension de l'homme et de la société. Il s'agit de l'impact, direct ou indirect, qu'une recherche ou une innovation scientifique peut avoir sur les défis globaux, qu'ils soient sociaux, environnementaux, économiques ou médicaux.

### La présentation du stand

1. **Lisibilité des posters** : les posters sont lisibles et les dessins et graphiques clairs et accessibles. Les écrits sont sans faute. Les sources bibliographiques utilisées (y compris AI) doivent apparaître sur les panneaux ou le résumé.
2. **Stand animé, interactif et attractif** : le stand idéal est composé de façon attractive et animée. Il attire le regard. Vous en avez réalisé la décoration et la construction vous-même.
3. **La créativité** : vous avez fait preuve d'esprit créatif dans la présentation du stand, des observations éventuelles, des résultats et des conclusions de votre travail.
4. **Interactivité** - vous êtes enthousiastes et capables d'interagir avec le public. Vous avez même prévu une expérience, démonstration ou un jeu pour faire participer le public.

### La communication

1. **Prononciation, audibilité** : la prononciation est correcte et le niveau de voix audible. La présentation est claire et fluide.
2. **Réponse aux questions** : vous faites la preuve de connaissance de projet étudié, vous pouvez répondre aux questions du public (de tous âges) et du jury de façon concise et convaincante dans les limites de votre niveau d'études.
3. **Esprit d'équipe** : vous vous êtes réparti le travail et vous présentez le projet ensemble. Les membres du groupe s'aident l'un l'autre quand il y a des problèmes ou une question difficile du jury ou du public.

### L'originalité

1. **Thème original** : le sujet du projet est nouveau ou en tout cas, la façon de le traiter est originale.
2. **Démarche originale** : outre la démarche scientifique, vous avez opté pour un point de vue moins habituel et vous avez exploré des pistes inhabituelles.

## Prix spéciaux

Pour certains prix spéciaux va être évalué la capacité de présenter le projet en anglais.

## Les prix

1. Tous les prix, y compris la représentation de la Belgique lors des Science-Expo à l'étranger, sont offerts à l'ensemble des participants du projet sélectionné ;
2. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le nombre de prix si le nombre de projets inscrits dans une des catégories (secondaire supérieur ou secondaire inférieur ou les deux) n'était pas suffisant ;
3. Pour être présentés lors d'une Science-Expo à l'étranger (sauf pays limitrophes), les projets doivent avoir une version « transportable en avion » (expériences filmées, panneaux, maquettes de taille réduite ...). Pensez-y dès la conception ;
4. Pour tous les prix liés à un voyage, Il sera demandé aux lauréats de confirmer leur participation dès que possible. Si nous n'avons pas reçu de confirmation de participation, le prix sera perdu et les places ouvertes à d'autres personnes ;
5. Les professeurs-parrains n'ont pas la possibilité d'accompagner les jeunes lors des voyages remportés comme prix par un groupe ;
6. Prix pour la **catégorie secondaire inférieur**, représentation de la Belgique à :
  - la Science-Expo Internationale au Luxembourg
  - L'Expo-Sciences Occitanie en France
7. Prix pour la **catégorie secondaire supérieur**, représentation de la Belgique à :
  - 1er prix
    - L'Expo-Science Internationale 2025 (ESI) du MILSET à Abou Dhabi
  - 2ème prix
    - La Science-Expo Fès-Meknes au Maroc
    - I-Fest<sup>2</sup>, à Madhia en Tunisie
    - MCL camp, Mantoue en Italie
  - 3ème prix
    - Différentes expo-sciences en Europe (Italie, Espagne, Slovaquie, Bosnie, Portugal)
  - Prix spéciaux
    - L'European Union Contests For Young Scientists 2025 (EUCYS) à Riga en Lettonie
8. La liste des prix est donnée à titre informatif et est susceptible d'être modifiée.